

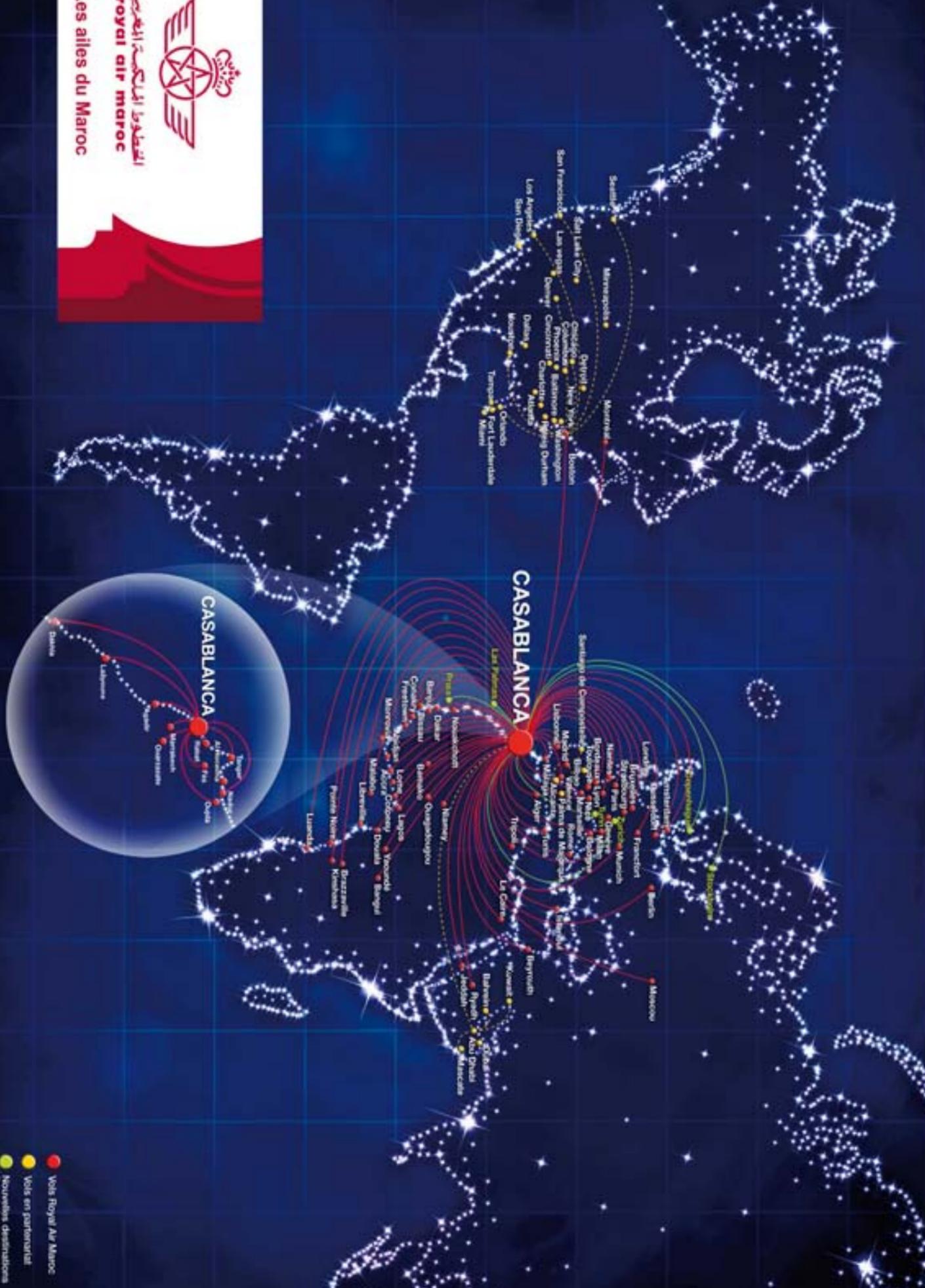
# Afrique Environnement

MAGAZINE BIMESTRIEL D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE



Gabon

## Eaux et Forêts, vecteurs d'une Croissance Verte



18  
INTERVIEW



29  
INTERVIEW



34  
INTERVIEW

Magazine Bimestriel, d'analyse et de politique environnementale, Siège Brazzaville Congo

Contacts : (+242) 05519 62 49 / 06806 05 29  
E-mail : afenvironnementplus@yahoo.fr  
info@afriquenvironnementplus.com  
www.afriquenvironnementplus.com

Directeur de la Publication  
Raoul SIEMENI

Directeur des Projets et de la formation  
Brice Severin PONGUI

Coordonnatrice  
Marie Danielle NGO NGUE

Rédacteur en chef  
Wilfrid LAWILLA

Chargé de la communication  
Robert NGOUMA

Rédaction générale  
Raoul SIEMENI  
Marie Danielle  
Wilguette EZNEZ  
Oriane BAYENDELA  
Nathalie MITOAMONO  
Wilfrid LAWILLA

Secrétariat de Rédaction  
Marie SIEMENI  
Milene MIMISSIE  
Orly

Superviseur de correction  
Bonne Année MATOUMONA

Representants Cameroun  
Winnie KITIO

Partenaire : Energie 2050  
Stéphane POUFFARY

Mise en page et Graphisme  
• Houseperfect/Trésor NGANDU K.D  
tresornrg7@gmail.com

Photographe  
Carine OYOMA

Service Technique  
Bernard TCHOKOTE

### 7-11 DOSSIER D'AFRIQUE

- CEEAC : Vers la création d'un Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale
- Atelier de Formation des Coordonnateurs Nationaux COMIFAC
- COMIFAC-Gabon : la Coordination nationale partage les connaissances acquises

### 12-23 DOSSIER SPECIAL

Gabon: les défis d'une gouvernance forestière durable

### 30 POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

RAPAC : 4ème édition des journées des aires protégées d'Afrique Centrale



22

www.afriquenvironnementplus.com



afenvironnementplus@yahoo.fr

SOMMAIRE



## CEEAC

## Vers la création d'un Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale



Photo de Famille

Les pays membres de la CEEAC sont confrontés à une dégradation de leur environnement, laquelle constitue une menace grave pour leurs perspectives de développement à long terme. Conscients de cette menace et du fait que leurs ressources financières, matérielles et humaines sont toutes limitées pour amorcer sinon accélérer la transition vers une économie verte, l'idée de la création d'un fonds pour l'économie verte en Afrique centrale devient petit à petit une réalité sous l'impulsion de la CEEAC, même s'il reste encore du chemin à parcourir, tant les réticences au niveau interne que sous régional sont encore visibles.

Après la réunion des juristes des Ministères des Affaires Etrangères /Relations Extérieures de la CEEAC, les 30 et 31 août 2012 à Brazzaville, la capitale congolaise a une fois de plus offert son hospitalité légendaire du 1er au 3 juillet, aux Ministres de la CEEAC en charge de l'Economie et des Finances. Motif de la rencontre, adopter l'accord portant création du fonds pour l'économie verte en Afrique centrale, FEVAC en sigle.

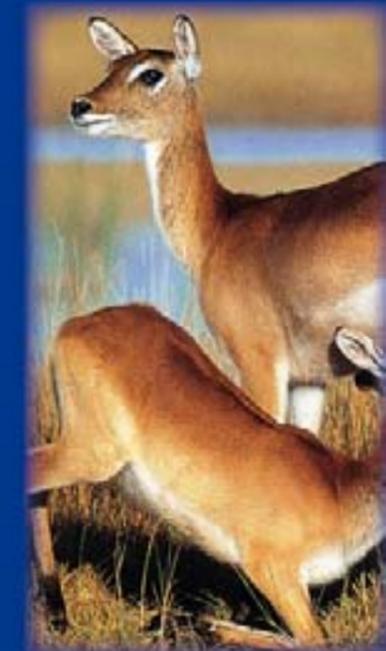
Prélude à cette rencontre, les experts nationaux et étrangers représentant les parties prenantes (secteur

public, secteur privé, organisations de la société civile, partenaires au développement du Congo, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, etc) ont eu la mission de plancher à la fois sur l'accord portant création du FEVAC, le mode de contribution des Etats, les mécanismes de financement et de décaissement, l'apport financier des Etats membres nécessaire pour le démarrage des activités et les critères de participation aux financements communs ainsi que les principes directeurs de reconstitution des ressources dudit fonds ; sans oublier la définition d'une feuille

route post-conférence . Les experts ont accomplis avec dextérité les objectifs fixés à cette réunion préparatoire de la rencontre des ministres. Seule ombre au tableau de cette conférence, l'absence remarquée de la majorité des Ministres concernés ou de leurs représentants dûment mandatés qui n'a pas permis d'adopter le projet d'accord et la feuille de route post-conférence proposés par les experts de la sous-région. Selon le communiqué final de circonstance lu par le Ministre congolais délégué au plan et à l'intégration, représentant le Ministre d'Etat en charge de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille public et de l'Intégration, ce fait ne devrait pas être considéré comme une mauvaise foi de la part des Etats de la sous-région, mais plutôt s'expliquer comme la conséquence évidente de la difficulté de réunir en un seul endroit des ministres aux agendas parfois très chargés. Selon le même communiqué, rendez-vous a été pris au dernier trimestre de l'année, en marge des assemblées annuelles du FMI qui regroupent généralement tous les ministres concernés par le FEVAC. « Pourtant la CEEAC n'est pas une petite institution qui programme une réunion aussi importante sans tenir compte des agendas des uns et des autres. Le Fonds vert pour l'économie verte en Afrique centrale risque de subir le même sort que la libre circulation des personnes dans l'espace CEMAC » assène un membre de la société civile qui n'a pas digéré le fait que les experts aient travaillé durement pendant trois jours pour voir la décision des ministres être reportée à une date ultérieure.

Brice Séverin PONGUI

Préservez notre environnement pour que les générations futures aient une bonne lecture de ce que nous leur avons légué.



Votre santé dépend de votre environnement



## Atelier de Formation des Coordonnateurs Nationaux COMIFAC



Photo de Famille

Crédit Photo: COMIFAC

La Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) avec l'appui de ses partenaires GIZ (coopération allemande), JICA (coopération japonaise), et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad, a organisé du lundi 1er au jeudi 04 juillet 2013, l'Atelier de renforcement des capacités des Coordonnateurs Nationaux COMIFAC (CNC) en Suivi-Evaluation à N'Djamena.

Cet atelier a eu pour objectif principal de renforcer la dynamique d'échange entre les CNC et le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, à partir d'une vision consolidée de leur mission et leur maîtrise des outils de programmation et de suivi.

La rencontre de N'Djamena a connu la participation des différents coordonnateurs nationaux et leurs adjoints des dix pays de l'espace COMIFAC, à l'exception du Rwanda. La cérémonie d'ouverture a été présidée par son Excellence Amir ADOUDOU ARTINE, Ministre du Développement Pastoral et des Productions Animales, représentant le Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques empêché. La cérémonie a eu lieu en présence de Madame le Secrétaire Général du

Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, de Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et du nouveau Facilitateur américain du PFBC.

« Nous pouvons affirmer que le choix porté sur N'Djamena, pour abriter cet atelier de formation des coordinations nationales de l'ensemble des États membres de la COMIFAC n'est pas le fait du hasard. En effet, de par sa position à cheval entre l'Afrique sèche et l'Afrique humide, le Tchad et sa capitale N'Djamena paraissent tout indiqués dans le choix des organisateurs pour abriter les présentes assises, car cela permettra, sans doute, aux participants de vivre des réalités partagées dans cette zone de transition bioclimatique » a souligné le Ministre du DPPA lors de l'ouverture des travaux de l'atelier.

La cérémonie d'ouverture a été également marquée par le discours du Facilitateur américain, M. Mathieu CASSETA qui s'est dit impressionné par le développement de la COMIFAC et qui se manifeste par la mise en place des coordinations nationales fonctionnelles et opérationnelles dans les différents pays de l'espace COMIFAC. Il les a encouragés à faire preuve de leadership pour la mise en œuvre efficace du Plan de Convergence. Il a en outre affirmé la volonté de la facilitation du PFBC de mettre la COMIFAC au centre

▶ ▶ ▶



Remise du trophée à la Facilitation Américaine

Crédit Photo: COMIFAC

Renforcer la loi faunique par le soutien au développement socio-communautaire



Plus d'informations au service de la protection de la faune





SE COMIFAC, en session de planting d'arbres au Tchad

Crédit Photo: COMIFAC

du partenariat. Ainsi, selon le facilitateur, toutes les actions de la facilitation doivent concourir à renforcer la COMIFAC, y compris les Coordinations nationales. Aussi, parlant de la feuille de la feuille de route de la facilitation américaine, M. CASSETA a souligné ce qui suit : « Dans le cadre de la facilitation américaine du PFBC pour les deux prochaines années (2013-2015), notre vision est de promouvoir le leadership africain, afin de faire face aux menaces critiques auxquelles sont confrontés les pays d'Afrique Centrale ».

Durant trois jours, les participants ont appris à mieux planifier leurs activités suivant l'approche GAR et à utiliser le tableau de bord pour le suivi efficace de leur PTA. Au terme de cette formation, toutes les coordinations se sont dites satisfaites de la qualité de la formation et de la manière dont les travaux se sont déroulés. Une Attestation de participation a été remise à chaque participant, ainsi qu'une oriflamme COMIFAC pour chaque bureau de la CNC.

En marge de cet atelier de formation, les participants ont procédé à la plantation des arbres sur le site de la ceinture verte de N'Djamena. Cette cérémonie de plantation qui s'est déroulée le 04 juillet, visait à soutenir le gouvernement tchadien dans la lutte contre la désertification et les changements climatiques. Le Ministre tchadien de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, et ses collaborateurs ont pris part à cette cérémonie à laquelle se sont joints les membres du GTBAC (Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale) qui se réunissait également à N'Djamena pour leur dix-septième session.

« Je souhaite que les uns et les autres, si jamais un jour vous reveniez ici, rassurez-vous si l'arbre que vous aviez planté a bel et bien poussé. Car c'est lorsque l'arbre aura poussé que vous diriez que vous aviez contribué à la réduction des effets du changement climatique au niveau du Tchad. Il nous faut également agrandir cet endroit qui sera identifié comme parcelle COMIFAC » a conclu M. Raymond MBITIKON, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC.

Comifac.org

## COMIFAC – GABON : LA COORDINATION NATIONALE PARTAGE LES CONNAISSANCES ACQUISES



Vue des participants

La ville de Ndjamena, au Tchad, a abrité, du 1er au 3 juillet dernier, l'atelier de formation des Coordinations Nationales COMIFAC en suivi-évaluation axé sur les résultats. Les conclusions de ces assises ont été au centre d'une séance de restitution organisée le 9 juillet 2013 au Gabon, sous les auspices du Ministre des Eaux et Forêts, M. Gabriel TCHANGO.

Six jours après les assises de l'atelier de formation des Coordinations Nationales de COMIFAC en suivi-évaluation axé sur les résultats, qui se sont tenues à Ndjamena, au Tchad, Messieurs Raymond NDOMBANGOYE et Jacques MOULOUNGOU, respectivement Coordonnateur National et Coordonnateur Adjoint du Gabon de cette institution, ont présenté successivement au cours de la réunion de restitution tenue le 9 juillet les conclusions desdits travaux. Présidée par le ministre des Eaux et Forêts du Gabon, M. Gabriel TCHANGO, cette réunion a porté exclusivement sur la présentation de la COMIFAC, son fonctionnement et les missions des coordinations nationales. Le Plan de travail annuel, exercice 2014 de la coordination et la présentation de l'outil de suivi-évaluation des activités de la coordination nationale ont été également au menu de cette séance qui s'est tenue dans la salle de réunion du cabinet du ministre et qui a regroupé plusieurs entités administratives en charge des questions liées aux écosystèmes forestiers et aquatiques. Après avoir retracé les traits marquants de l'histoire de la COMIFAC, M. Raymond NDOMBANGOYE

a présenté le plan de travail annuel pour le compte de l'exercice de l'année 2014 que la coordination a eu à exécuter. Pour sa part, M. Jacques MOULOUNGOU s'est appesanti sur la présentation de l'outil de suivi-évaluation des activités des coordinations nationales. Tout en projetant sur écran les différents composants de l'outil en question, l'orateur a précisé que cet outil renfermait deux interfaces permettant l'entrée des données, d'une part et de la visualisation des résultats sous forme de graphiques, d'autre part. Au terme de cet échange, le Ministre des Eaux et Forêts a exhorté les membres de la coordination à poursuivre l'exercice au sein de différentes entités de son administration et auprès des partenaires œuvrant dans la gestion des écosystèmes forestiers du Gabon. M. Gabriel TCHANGO a saisi cette occasion pour présenter à ses collaborateurs le nouveau Secrétaire Général de ce département ministériel Monsieur Raymond OKINDA nommé en Conseil des Ministres.

A noter que, l'objectif visé par cette séance d'information et de sensibilisation est de permettre à tous les acteurs impliqués dans la gestion des écosystèmes forestiers de s'approprier le processus de la COMIFAC afin que la vision poursuivie par cette organisation sous régionale soit intériorisée au niveau de chaque Etat. ■

WILFRID LAWILLA AVEC LA COLLABORATION  
DE JACQUES MOULOUNGOU

- Exploiter c'est indispensable,
- reboiser est plus que nécessaire
- l'exploitation doit rimer avec développement



Siège du Ministère des Eaux et Forêts du Gabon

# Gabon

## les défis d'une gouvernance forestière durable



## Valorisation de la Forêt Gabonaise, Maillon Sensible du Programme Gabon Vert



Reunion de Cabinet au Ministère des Eaux et Forêts

En accédant à la magistrature suprême en 2009, le Président Ali BONGO ONDIMBA lançait la mise en œuvre de son Programme ambitieux dénommé « Gabon émergent » avec l'objectif de faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025. Le pays souhaite ainsi profiter de la conjoncture actuelle pour diversifier durablement son économie dépendant autrefois uniquement des ressources pétrolières et gazières. Depuis, le secteur Eaux et Forêts qui se situe au cœur des trois piliers de croissance baptisés « Gabon industriel », « Gabon vert » et « Gabon des services » a été mis à contribution dans un pays couvert à 85% de forêts. Quatre ans après le lancement du Programme, la redynamisation du secteur Eaux et Forêts semble résolument enclenchée. Les résultats sont encourageants. Ce bilan, loin de contenter les plus hautes autorités du pays, pousse au contraire à plus d'efforts. Petite enquête dans les coulisses du Ministère des Eaux et Forêts.

### PETROLE VERT

Le pétrole et le gaz ne sont pas des ressources inépuisables. C'est pourquoi le Gabon fait de l'économie verte l'une des clefs de son avenir. Les autorités gabonaises ont bien assimilé la leçon. Les eaux et forêts sont désormais considérés comme des ressources faisant partie des premiers capitaux du pays. Le secteur génère des emplois pour 28% de la population gabonaise soit un peu de 28000 emplois. Il est le premier employeur du secteur privé et le second après la Fonction publique.

### AUGMENTER LA VALEUR AJOUTEE

Pour le ministère des Eaux et Forêts, « la forêt est une richesse qu'il convient de valoriser afin qu'elle remplisse ses fonctions économiques tout en privilégiant les autres fonctions (écologiques et socio-culturelles) ». Au-delà des discours, c'est tout un secteur en pleine mutation. 11% du territoire érigé en Parcs nationaux soit 2.420 000 hectares ; plus de 1400 000 en aires protégées autre que les Parcs nationaux selon les chiffres du Ministère chargé des Eaux et Forêts.

Pour la seule filière bois, 114 unités de transformation ont été recensées en 2012 contre 81 en 2009. En 2011,



la capacité réelle de l'ensemble de ces unités était de 1.625 millions m<sup>3</sup>. Dans cet ordre d'idée, on annonce déjà la présence de plus de 62 investisseurs dans la Zone Economique Spéciale de Nkok, espace approprié mis à la disposition des investisseurs pour promouvoir la production et la transformation de bois dans le pays aux meilleures conditions.

Les autorités nationales estiment à 3000 le nombre d'emplois créés en trois ans grâce à la mesure obligeant la transformation du bois au niveau national. Insuffisant pour satisfaire le gouvernement, qui veut « faire du Gabon un leader mondial du bois tropical certifié, porté par une industrie innovante... » dans le cadre de son Plan Sectoriel Forêt-Bois.

« La décision de la transformation plus poussée localement de notre production grumière est un tournant majeur dans la consolidation des piliers Gabon Vert, Gabon Industriel et Gabon des Services de la politique d'Emergence mise en œuvre par le Gouvernement et instruit par le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA » se réjouit Gabriel TCHANGO Ministre chargé des Eaux et Forêts.



### CONSOMMER GABONAIS

La mise en valeur des ressources forestière gabonaises doit toutefois compter sur le marché national en développant une transformation plus poussée du bois et des produits forestiers non ligneux. Evidemment, le tissu industriel et l'entrepreneuriat national se renforceraient plus vite si tous les gabonais comprenaient la nécessité de promouvoir la qualité et de consommer d'abord gabonais. Ceci réduirait l'importation des produits finis de l'étranger ; produits souvent de mauvaise qualité. Sur ce plan, l'Etat, les autres personnes publiques et les gouvernants devraient montrer l'exemple, devoir d'exemplarité oblige ; question d'amener le secteur privé et les populations à changer de mentalité.

### PAS DE SOLUTIONS RAPIDES

Valorisation de la forêt, oui, mais pas à n'importe quel prix. La roue du Programme « Gabon vert à l'horizon 2025 » tourne lentement, mais sûrement. D'ailleurs, le développement durable exige des choix stratégiques pour le long terme même si l'impatience de la population peut tenter les autorités à choisir des solutions rapides. Les échecs et les erreurs du passé poussent donc à la prudence. Comme un bon père de famille ou une génération qui se soucie des générations futures, le gouvernement Gabonai a bien appris la leçon des solutions rapides qui finissent

souvent par décevoir. « Il ne sert à rien de se précipiter. Les solutions rapides ont l'avantage de satisfaire le très court terme et l'inconvénient de déchanter à moyen et long terme », indique un observateur des politiques publiques gabonaises. L'engagement prudent du pays dans les processus APV-FLEGT et REDD+ en est peut-être pour quelque chose.

Parallèlement, rendre la forêt gabonaise plus productive ne doit pas se faire au détriment de ses autres missions écologiques, sociales et sociétales. C'est pourquoi, malgré le ralentissement économique mondial qui a eu pour conséquence la raréfaction des investisseurs responsables et la multiplication des opérateurs économiques véreux, le Gouvernement gabonais s'efforce de choisir ses partenaires parmi les plus responsables. La création en juin 2012, de l'Agence d'exécution des activités de la filière bois qui met en place une grille de légalité et aide à recenser les opérateurs contribue à cette démarche.

### ENSEMBLE

Toute réforme sur la gestion des ressources naturelles apporte toujours son lot de protestation...et d'incompréhensions. Les réformes engagées actuellement pour faire du secteur Eaux et Forêts un maillon sensible du Programme Gabon vert, lui-même pilier du Grand Programme Gabon émergent n'échappe pas à la règle. Mais, les autorités gabonaises n'entendent pas se laisser faire. Le renforcement des relations avec les partenaires sociaux et l'implication des populations locales dans la gestion des ressources sont une priorité pour le pays.

#### Filière Forêt/Bois du Gabon en Bref :

Couverture forestière	22 millions ha
Forêts plantées	30 000 ha
Superficie potentiellement exploitable	12,5 millions ha
Unités de transformation du bois en 2012 :	111 usines
Forêts certifiées	2 000 000 ha
Forêts aménagées	6 707 543 ha
Emplois dans la filière forêt-bois	un peu plus de 28000
Parcs nationaux :	2 420 000 (11% du territoire)
Aires protégées autres que les parcs nationaux :	1 400 000 ha

## LES ENJEUX ET OBJECTIFS DU SECTEUR

Le Gabon regorge d'énormes potentialités naturelles. La mise en valeur entre autres des ressources forestières suscite beaucoup d'espoir et de fierté, tant les retombées pourraient améliorer substantiellement la croissance économique du pays et les conditions de vie des populations. C'est ainsi que la politique du Gouvernement en la matière vise la performance en adoptant les réformes audacieuses.

Le défi du Gouvernement est de faire en sorte que la forêt, continue à jouer son rôle moteur de l'économie. De ce fait, le Ministre des Eaux et Forêt s'est donné comme ambition la contribution significative dans l'émergence économique et sociale du Gabon. Cela soutend la mise en place d'une stratégie de gestion répondant aux enjeux liés à l'adaptation et à la rentabilité de l'industrie, intégrant pleinement des valeurs de développement durable, tout en fournissant des emplois valorisants à tous les acteurs impliqués dans sa gestion et son exploitation. Tout cela conduisant à faire en sorte que la forêt continue d'imprégner l'identité gabonaise et que sa gestion soit reconnue à l'échelle internationale.

Dans ce contexte, l'objectif que s'est assigné le Département des Eaux et Forêts est la gestion durable des ressources naturelles relevant de son domaine à savoir : l'exploitation rationnelle de la forêt, de la faune sauvage et des ressources halieutiques fondée sur :

- la protection des écosystèmes et la conservation de la biodiversité ;
- la valorisation des écosystèmes et des produits qui en sont prélevés ;
- la régularité et la durabilité de la production.

Ces objectifs s'inscrivent dans la vision des plus hautes autorités du pays qui veulent « faire du Gabon un leader mondial du bois tropical certifié, porté par une industrie innovante... ». Pour réaliser cette vision, un Plan Sectoriel Forêt-Bois a été élaboré. Celui-ci comporte six actions :

- la révision du Cadre législatif et réglementaire du secteur Forêt-Bois ;
- la gestion durable des écosystèmes forestiers et aquatiques ;
- la généralisation de l'aménagement forestier ;
- l'aménagement des infrastructures industrielles pour la transformation du bois, notamment cinq (5) domaines industriels du bois (DIB) ;
- l'appui à l'industrie locale de transformation du bois ;
- la mise en place d'un pôle de compétence Forêt-Bois.

### Les thématiques sur lesquelles se fondent les actions du Ministère des Eaux et Forêt du Gabon

- La Bonne gouvernance du secteur des Eaux et forêts
- La Gestion durable des forêts
- L'Industrialisation plus poussée du bois, le Commerce du Bois et la Valorisation des produits forestiers
- La Préservation de la faune et la Valorisation des aires protégées
- La Gestion et la valorisation économique des écosystèmes aquatiques
- La Prise en compte de la dimension environnementale dans les activités du secteur
- Le Respect des engagements pris par le Gabon au niveau international
- La Révision de la fiscalité dans le secteur des Eaux et Forêts
- La Gestion des organes sous-tutelle du Ministère
- Le Renforcement des relations avec les partenaires sociaux (ONG)
- Le Renforcement de la coopération avec les partenaires au développement
- L'Implication des populations locales dans la gestion durables des écosystèmes forestiers, aquatique et de préservation de la biodiversité

Ne braconez pas !  
N'achetez pas !  
Ne vendez pas !  
Ne laissez pas  
transiter tout  
produits illicites  
issus d'une faune  
protégée par la  
Convention CITES!



Crédit Photo: SEATURTLE.ORG



Respectez et faites  
respecter votre  
faune et votre flore  
pour les générations  
actuelles et futures



### Ecosystèmes Aquatiques du Gabon

Le Gabon regorge d'importants réservoirs d'eau à en juger par la densité de son réseau hydrographique. On dénombre au moins 3 grands fleuves, 9 rivières de grande importance, au moins 614 cours d'eau, plus de 23 lacs de grandes étendues et ses 800 Km de littoral maritime.

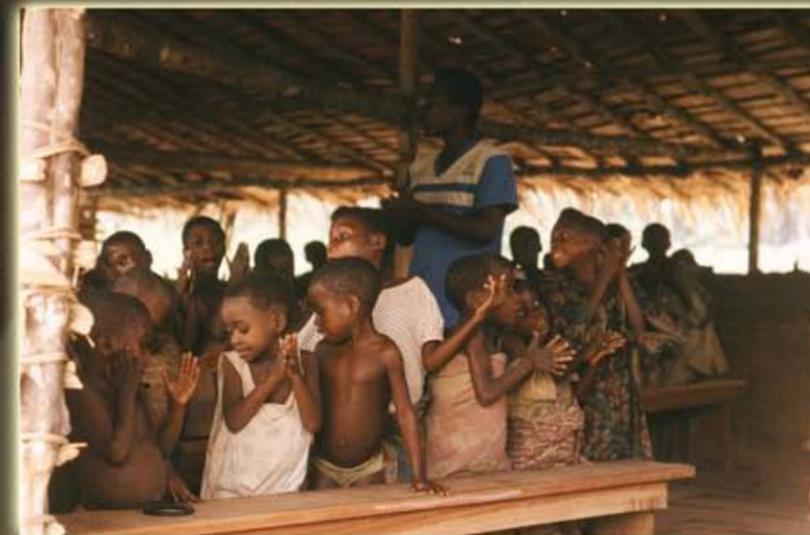
Malgré cette abondance, il n'en demeure pas moins que l'accès à une eau de qualité par le plus grand nombre reste une question primordiale. L'eau est la base de toute forme de vie. Elle est à la fois habitat, aliment, moyen de production, de transport et bien marchand. Elle est liée aux autres ressources naturelles (sol, forêt, biodiversité, etc.).

Eu égard aux multiples fonctions remplies par cette ressource, ce secteur pourrait contribuer à l'amélioration du produit intérieur brut (PIB) du pays. La création d'une Direction Générale en charge de la gestion des écosystèmes aquatiques répond donc à un double souci : la préservation des ressources hydriques tant en quantité qu'en qualité et sa valorisation économique. ■

BRICE SÉVERIN PONGUI AVEC  
LA COLLABORATION  
DE JACQUES MOULOUNGOU

# Le Droit à l'Éducation

*N'exclut pas la Perpétuation des Valeurs Traditionnelles*



## Interview

**Gabriel TCHANGO**, *Ministre des Eaux et Forêts du Gabon*



« La gestion durable des forêts et des ressources qu'elles renferment repose avant tout sur les textes qui régissent ces secteurs » c'est ainsi que Gabriel TCHANGO Ministre des Eaux et Forêts du Gabon a tenu à introduire ses propos à la suite de l'entretien accordé au magazine Afrique Environnement Plus, question de souligner la responsabilité qui lui incombe de poursuivre la mise en œuvre du plan de développement « Gabon Vert » chèrement conduit par Son Excellence Ali BONGO, Président de la République du Gabon.

**A.E.P. Monsieur le Ministre, le Gabon jouit d'une très bonne réputation en matière de gestion des forêts et des ressources forestières, quels sont les axes de votre politique ?**

**GABRIEL TCHANGO** : La gestion durable des forêts et des ressources qu'elles renferment repose avant tout sur les textes qui régissent ces secteurs. Mais il n'y a pas que des textes, il faut à côté des textes, des femmes et des hommes dévoués à cette gestion pour faire appliquer, non seulement la réglementation, mais aussi les techniques concourant à une gestion optimisée des ressources de nos forêts. Revenant aux textes, le Gabon dispose de plusieurs institutions et instruments juridiques qui encadrent la gestion des ressources et la protection de l'environnement. C'est ainsi qu'au niveau national, le Gabon dispose :

- D'un Conseil Climat et d'un Plan climat qui ont pour but de s'assurer d'une réelle maîtrise des GES et d'assurer l'adaptation du pays aux changements climatiques.

- D'une Stratégie Nationale de Développement Durable axée sur :

- la promotion de la bonne gouvernance ;
- le développement et la prospérité économique ;
- l'amélioration et la généralisation du bien-être social et ;
- la protection de l'environnement.
- de la Loi 16/01 portant Code forestier adopté en 2001 articulé autour de 4 axes stratégiques :
- l'aménagement durable des ressources forestières ;
- l'industrialisation de la filière bois ;
- la conservation de la biodiversité à travers ;
- l'implication des populations à la gestion des dites ressources.

A ce jour, plus de 40 textes réglementaires ont été pris pour rendre plus opérationnelle cette loi.

**Le Gabon a interdit depuis 2009, l'exportation des bois en grumes, quel bilan faites-vous de cette décision sur l'économie nationale ?**

La mesure interdisant l'exportation des grumes s'inscrit dans la vision du développement économique et social du Gabon déclinée par le Président de la République, Chef de l'Etat. Dans sa vision, la valorisation des richesses forestières, notamment le bois est au cœur de cette politique devant conduire le Gabon vers le concert des nations émergentes. Or, comment pourrait-on favoriser l'éclosion d'une industrie forestière si l'on continue à prélever la matière première pour la transformation dans d'autres lieux ?

Vous me demandez le bilan qu'on peut faire à la suite de cette mesure. Il faut déjà comprendre que le Gabon est passé d'une situation de pays exportateur strict de grumes à un pays exportateur de produits transformés même si la majorité de ces produits sont issus de la première transformation.



**Gabriel TCHANGO**,  
*Ministre des Eaux et Forêts du Gabon*

Par ailleurs si on se réfère aux statistiques, on voit bien qu'avant cette mesure, c'est-à-dire en 2009 plus précisément, le Gabon comptait 82 usines de transformation. En 2013, nous en sommes à 130 usines avec de plus en plus une amorce de la troisième transformation. L'implantation de ces usines a son corollaire qui est la hausse des volumes des produits transformés qui sont passés de 463 m3 en 2009 à plus de 900 000 m3 de bois transformés. Entre autres avantages de cette mesure, on peut citer la création d'emplois et par conséquent, la lutte contre la pauvreté et la sédentarisation des forces vives du pays que sont les jeunes et le développement de l'arrière-pays, car l'activité forestière est fournisseur des services sociaux dans des zones peu couvertes (scolarité, santé, etc.) tout en contribuant à de l'aménagement du territoire (voies de communication, électrification de zones non couvertes, zonage par vocation des territoires etc.)

**L'actualité en matière de conservation en Afrique centrale est dominée par les questions de braconnage, notamment celui des éléphants. Comment vivez-vous cette menace ici au Gabon ?**

Vous abordez là une question fondamentale, car il en va de la survie de certaines de nos espèces animales. En effet, depuis bientôt une dizaine d'années, nous constatons une recrudescence en matière de braconnage. Il s'agit ici d'un type nouveau de braconnage, car les braconniers ne tuent pas pour des raisons alimentaires, mais plutôt pour des raisons financières, d'où leur acharnement sur des espèces emblématiques comme l'éléphant et les félins susceptibles de leur procurer des revenus importants à court terme.

Le Gabon n'est pas épargné par ce fléau et le Gouvernement a pris le problème à bras le corps. Pour ce faire : il a été procédé au renforcement des effectifs des éco-gardes au niveau de

l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) et l'implication des autres administrations, particulièrement, le Ministère de la Défense et celui de la Justice dans la lutte anti braconnage. Il s'agit à court terme de sensibiliser le public, de renforcer le cadre répressif, et de renforcer la présence des agents dans les zones cibles (parcs nationaux de Minkébé, de Wonga-Wongué, de l'Ivindo...). Les efforts en matière de conservation de la biodiversité et de la faune sauvage vont se poursuivre, avec pour objectif de disposer de plus de 4 millions d'hectares en aires protégées.

Par ailleurs, la 4ème édition des journées des Aires protégées d'Afrique centrale qui vient de se tenir, à Libreville au Gabon et dont j'ai patronné les travaux a

permis de présenter les initiatives entreprises par les organisations sous régionales, à savoir la COMIFAC et la CEEAC ; Echanger sur les expériences y relatives dans la sous-région, notamment dans les aires protégées ; Mettre en évidence le métier d'écogarde en ce qui concerne le statut, les missions, les risques et la valorisation ; discuter des questions de gouvernance en rapport avec l'implication des populations locales et le monitoring des patrouilles et enfin, Présenter les outils de suivi et d'application des lois. Les efforts en matière de conservation de la biodiversité et de la faune sauvage vont se poursuivre, avec pour objectif de disposer de plus de 4 millions d'hectares en aires protégées.

**Quel regard portez-vous sur les Institutions sous-régionales chargées de l'harmonisation des questions de gouvernance forestière et environnementale en Afrique centrale ?**

Je crois que vous faites allusion à la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et ses organes affiliées ou de la CEEAC, si je ne m'abuse. Ces institutions ont vu le jour à la suite des constats. En ce qui concerne la gestion forestière, les Chef d'Etats d'Afrique Centrale, conscient de l'importance que revêtent les forêts dans l'économie de leur pays respectifs et des biens et services que procurent ces forêts aux populations locales et même à la planète entière au regard des enjeux environnementaux, ont décidé de mettre en place en 1999 une structure

dénommée COMIFAC pour une gestion durable et concertée des ressources forestière. D'autres institutions tels que le RAPAC, l'OCFSA ont été créées dans la même optique, celle de gérer les ressources fauniques de la sous-région de manière concertée. En dépit des difficultés financières auxquelles sont confrontées ces institutions, il n'en demeure pas moins que les responsables chargés de d'animer

lesdites structures accomplissent avec dévouement leurs tâches. Ce qui se traduit par l'intégration au niveau de chaque pays des préoccupations en matière de gestion durables des ressources forestières et environnementales dans les politiques nationales sectorielles.

**La gestion et l'approvisionnement des populations en eau demeurent une véritable difficulté pour les Gouvernements d'Afrique Centrale, comment surmontez-vous ce défi ?**

La gestion de l'eau n'est pas du domaine de mes compétences. Mais par solidarité gouvernementale et en

“ **Il faut déjà comprendre que le Gabon est passé d'une situation de pays exportateur strict de grumes à un pays exportateur de produits transformés même si la majorité de ces produits sont issus de la première transformation.** ”



tant que membre du Gouvernement, je me permets de vous donner quelques éléments de réponse étant entendu que mon collègue en charge des ressources hydrauliques est mieux placé pour vous en dire plus. En effet, il y a beaucoup d'eau au Gabon. Il pleut 9 mois sur 12 et en plus le réseau hydrographique est très dense. Cependant, au regard de l'accroissement de la population et des pollutions de toute sorte que cela génère, la disponibilité en eau potable n'est pas forcément garantie.

Pour faire face à ce défi, le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, Chef de l'Etat s'est engagé dans un vaste programme de construction des réservoirs

et d'adduction d'eau dans les localités où ce problème se pose avec beaucoup d'acuité. A côté de ce volet, il y a aussi le programme d'installation des pompes hydrauliques en milieu rural pour l'approvisionnement des populations confrontées à l'absence d'eau potable. Cela ne veut pas dire que tout un chacun a accès à l'eau potable, mais des efforts sont déployés dans ce sens et le Gabon figure parmi les premiers pays en Afrique Centrale où le taux de la population ayant accès à une eau potable est élevé. ■

Propos recueillis par Antoine SIEMENI



Crédit Photo: ECONOMIE GABON.COM



Crédit Photo: BIB SCHIERE-CLEMENT

## GABON : Industrialisation de la Filière Bois

Comment pourrait-on favoriser l'éclosion d'une industrie forestière si l'on continue à prélever la matière première pour la transformation dans d'autres lieux ? Telle a été la motivation du Président Gabonais, Ali Bongo Ondimba, à prendre la décision qu'aucune grume n'est censée sortir du Gabon. Cette décision a été prise le 5 novembre 2009, et rentrée en vigueur dès janvier 2010, par les autorités de ce pays, interdisant l'exportation de cette espèce afin de favoriser la transformation locale.

L'objectif de cette décision, faire passer le Gabon d'un pays d'exploitation forestière à celui de la transformation, de développer et valoriser le matériau du bois et ses produits. Au lendemain de cette mesure jugée salvatrice par les populations, mais que les exploitants à l'époque n'avaient pas trouvée la décision de précipitée car, d'après eux, le gouvernement les a pris de court. De nos jours, un Comité de mise en œuvre et de suivi des mesures d'accompagnement à l'industrialisation de la filière bois est mise en place. Il est chargé de mettre en œuvre les décisions gouvernementales en rapport avec ladite mesure d'interdiction d'exportation des grumes et de faire des propositions par rapport avec cette mesure pour pousser à une plus grande transformation locale du bois. Désormais, toutes le bois coupé doit être transformé sur place avant d'être vendu sur les marchés extérieurs.

Afin de pérenniser cette mesure, les autorités gabonaises ont mis en œuvre une stratégie de développement de l'industrie du bois, contenue dans le Plan Stratégique du « Gabon Emergent ». Aussi, la création et l'aménagement



de cinq domaines industriels du bois. Cette politique cadre avec la vision d'un développement économique multipolaire du pays et favoriser l'implantation des industries de transformation proche de la ressource et des voies de communication, mais aussi axée sur les produits à forte valeur ajoutée et à moderniser le secteur.

Pour rendre efficace cette politique, un arsenal juridique a été mise en place avec la création de différentes structures, à savoir le Comité de mise en œuvre et de suivi des mesures d'accompagnement à l'accélération du processus d'industrialisation ; la construction d'un laboratoire de technologie du bois ; la Mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'industrie du bois ; l'application du Décret 0273 fixant le statut des bois abandonnés ; la Révision et standardisation des normes de produits transformés ; la révision à termes des gabarits pour un respect scrupuleux du tonnage à l'essieu de grumiers et porte-charge sur les routes du Gabon. Enfin, la valorisation des produits forestiers non ligneux à travers l'application du décret 1029/PR/MEFEPEPN du 01 décembre 2004, réglementant l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre.

Toutes ces mesures ont une seule motivation, la bonne gouvernance qui passe nécessairement par un renforcement institutionnel visant à garantir la pérennité des ressources forestières, fauniques, halieutiques et environnementales et à protéger la diversité biologique. Ce renforcement institutionnel, selon le gouvernement gabonais, prend aussi en compte le renforcement des capacités opérationnelles des ressources humaines et des infrastructures. Les performances économiques d'un pays ne peuvent se dissocier de la bonne gouvernance, pensent les autorités gabonaises. Sur ce, le Ministère des eaux et Forêts entend mettre en place de nouveaux codes managériaux fondés sur l'efficacité de l'administration forestière et sur une collaboration ouverte et éclairée entre les différents acteurs et parties prenantes impliqués dans la gestion des ressources forestières tant à l'échelle locale qu'internationale. Tous ces mécanismes devront amener le Gabon à une bonne gestion forestière, autrement dit, la bonne gouvernance forestière. ■

Wilguette LAWILLA avec la collaboration  
de Jacques MOULOUNGOU

PFBC 2013-2015

## LA FACILITATION AMERICAINE UNE FOIS DE PLUS A L'EPREUVE.



L'Equipe de la Facilitation Américaine pour le FPBC

L'annonce officielle de la facilitation américaine pour la période 2013-2015 en marge de la 12ème réunion du PFBC en mars 2013 a ému plus d'un participant à cette rencontre. Depuis, le Département d'Etat américain se dit conscient des défis majeurs à relever pendant cette seconde facilitation des Etats-Unis. Il a mis en avant un « plan détaillé de facilitation » résolument volontariste et ambitieux-même si ses données quantitatives ne sont pas encore accessibles- qui place l'accès aux connaissances et les échanges d'information de pointe comme le fondement de sa vision de facilitation pour la période 2013-2015. L'équipe conduite par Matthew V. Cassetta, Facilitateur du PFBC entend marquer positivement l'histoire du PFBC qui s'écrit lentement et sûrement. Les missions de consultation des pays partenaires de la sous-région organisées au cours du mois de juillet dernier augurent des avancées significatives. Rendez-vous en 2014 pour le bilan à mi-parcours et en 2015 pour le bilan final. Décryptage.

**C**ONTINUE. En acceptant le « trophée » de la Facilitation des mains du Président en exercice de la COMIFAC Son Excellence Monsieur Amir Adoudou Artine, Ministre du Développement Pastoral et des Productions Animales du Tchad représentant Son Excellence Monsieur Mahamat Issa Halikimi, Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad, le lundi 1er juillet 2013 dernier à N'Djamena(Tchad), les Etats-Unis ont accepté pour une seconde fois d'accompagner les pays du Bassin du Congo dans la mise en œuvre du Plan de

convergence de la COMIFAC pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Bien entendu, la facilitation qu'hérite la facilitation américaine n'est pas pour autant sombre puisqu'elle s'inscrit dans la continuité des efforts déjà entrepris par ses prédécesseurs.

Le pays du Président Obama, qui participe déjà au PFBC depuis sa création, est assuré de « promouvoir le leadership Africain pour faire face aux menaces critiques pour les forêts d'Afrique Centrale et la biodiversité dans le seul but ultime de faire avancer la conservation et

l'utilisation durable des ressources forestières de la région ». En clair, la Facilitation américaine entend promouvoir les connaissances et échanges d'information de pointe, les coalitions pour des mesures contre les causes de la déforestation, faciliter les ateliers d'ancrage, mobiliser les partenaires actuels du PFBC et recruter de nouveaux partenaires.

**PAS DE PRECIPITATION.** Tous les ingrédients d'une facilitation qui se veut efficace sont réunis puisqu'avant de démarrer effectivement ses activités, la Facilitation américaine a tenu d'abord à rencontrer ses partenaires, question de se rassurer que la feuille de route soit bien comprise et appropriée par ces derniers. Car dans cette matière, on le sait, il ne sert à rien de se précipiter. Après la cérémonie officielle de passage à témoin de N'Djaména, Brazzaville, Kinshasa, Libreville, puis Yaoundé ont servi de cadre pour les réunions de vulgarisation de la feuille de route américaine.

**INFORMATION DE POINTE POUR AGIR.** Il ressort de l'analyse du plan détaillé de la facilitation américaine présenté en encadré que l'accès aux connaissances et les échanges d'information de pointe seront la base des activités de la facilitation. Afrique environnement plus, votre magazine, qui a aussi la lourde tâche d'administrer le Réseau des Communicateurs pour l'environnement en Afrique centrale (RECEAC) considère cette approche fondamentale au regard du pouvoir des connaissances et l'avantage de partager les informations de pointe.

On se souviendra encore que le 21 février dernier, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ) a publié un rapport intitulé « L'Avenir de l'Environnement en Afrique (AEO-3) ». Ce rapport bien que consacré au lien stratégique environnement-santé fait l'état des lieux de la gestion de l'environnement (sur lequel nous ne reviendrons plus) tout en apportant des approches de solutions. Ce rapport qui a certainement inspiré la feuille de route de la facilitation américaine indique en effet que « les options pour améliorer la faible mise en œuvre des politiques existantes incluent : des données et les systèmes d'information adéquats, la mobilisation des partenaires, des mécanismes institutionnelles pour assurer l'alignement des partenaires autour des mêmes objectifs et leur collaboration, le renforcement de capacité de toutes les parties prenantes et une mise en œuvre claire d'une feuille de route avec des objectifs réalisables et des mécanismes de financement ».

**Ainsi, créer les conditions d'un leadership Africain transparent et concerté, lutter contre les menaces critiques pour la biodiversité et les forêts, s'adapter au changement climatique et mettre en place des institutions efficaces, des régimes, des réglementations et une gouvernance pour aborder les questions relatives aux forêts et la faune sauvage au niveau régional, national et sous-national en Afrique centrale à travers une capacité sensiblement renforcée et une participation des femmes, des jeunes et des communautés locales et autochtones passent sans doute par l'amélioration de l'accès à l'information de pointe.** Il ne fait aucun doute que les mauvaises décisions politiques, la violation des réglementations forestières par les populations et les opérateurs économiques soient





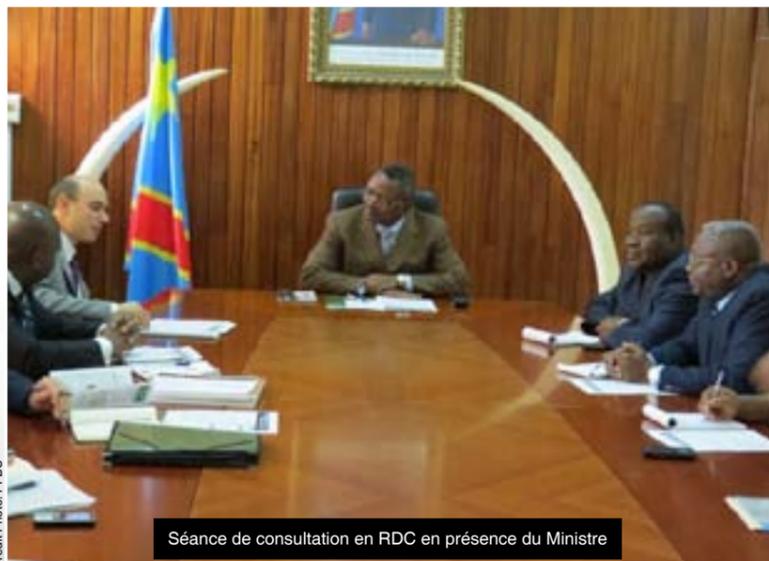
Daniel Reifsnyder, Assistant adjoint du secrétaire Américain de l'Environnement et du Développement durable (avec les écouteurs)



Séance de consultation avec la CN-REDD au Congo

la conséquence d'un déficit en termes d'information de ce type. Faut-il revenir sur le sens donné au terme « information de pointe » ? Cela vaut la peine d'y revenir en quelques lignes même si le plan détaillé mis à notre disposition n'est pas allé dans les détails. Mais, par analogie aux défis actuels, on peut affirmer sans risque de se tromper que pour la facilitation américaine, il s'agit de l'information qualitative et quantitative pouvant permettre à tous les acteurs à considérer l'obstacle apparent en opportunité à la fois pour soi-même et pour le bien de tous. Ce type d'information fait souvent défaut auprès des gouvernants et des gouvernés qui ne disposent pas souvent de données fiables devant une multitude de sources pour décider en connaissance de cause.

**PRAGMATISME.** C'est ici le lieu de rappeler les limites des législations et réglementations en matière de conservation de la faune sauvage et de l'utilisation des terres de façon plus efficace et encourager l'association des modes d'action peu contraignants aux modes d'action dits contraignants encore appelés obligations légales. Beaucoup d'efforts sont en effet déployés et beaucoup de



Séance de consultation en RDC en présence du Ministre

ressources mobilisées pour élaborer des stratégies, programmes, plans, législations et réglementations souvent inappliqués ou tout simplement mal appliqués. Cette situation montre que les réglementations ne devraient pas être les seuls outils des politiques de gestion durable des ressources naturelles. A côté de ces mesures contraignantes indispensables, les mesures non contraignantes, de promotion, de diffusion, d'information, d'éducation et de vulgarisation sont aussi utiles. Elles se résument par les activités d'information, d'éducation et de sensibilisation pour le changement de comportement y compris celui des États.

**UN LANGAGE CLAIR POUR TOUS.** Autre difficulté, les connaissances et informations souvent disponibles sont difficiles à comprendre pour la majorité des personnes auxquelles elles sont destinées. L'amélioration de la communication entre tous les acteurs par un langage clair est un critère déterminant à prendre en compte par la facilitation américaine pour que les informations mises à disposition des parties prenantes atteignent les objectifs fixés. Le langage clair est un langage facile à comprendre. « Le langage clair pour comprendre les causes et les conséquences du changement climatique et agir par conséquent, c'est parler pour que tout le monde nous comprenne et non pas utiliser un langage et des termes hermétiques qui ne sont connus que des initiés en la matière. C'est aussi un manque de respect envers les personnes qui sont appelées à participer à la gestion durable des ressources », explique non sans raison un conseiller du ministre en charge des forêts du bassin du Congo.

**ENSEMBLE.** Nous n'avons donc pas d'autre choix. Ce choix, c'est celui de l'accès à l'information mais aussi, et surtout, celui de l'amélioration de sa qualité, de sa fiabilité, de sa clarté que nous essayons de mettre en pratique mois après mois, à vous livrer la meilleure information, à vous indiquer les sources d'information et à donner plus de sens à l'actualité environnementale mondiale en général et africaine en particulier, sur papier, sur les chaînes de télévision partenaires comme sur internet.

A ce titre, notre stratégie de communication 2013-2018 entend contribuer à ce grand défi du PFBC.

En définitive, chaque passage à témoin est un moment important, car il permet d'entrevoir ce que pourraient être les relations entre les partenaires. Si la facilitation américaine tient parole, si tous les membres du PFBC et autres parties prenantes prennent leurs responsabilités et si toutes les cartes sont sur la table, un pas de plus sera franchi. ■

Brice Séverin PONGUI.

## PLAN DETAILLE DE LA FACILITATION DES ÉTATS-UNIS 2013-2015

### Vision

L'objectif de la facilitation des États-Unis est de promouvoir le leadership Africain pour faire face aux menaces critiques pour les forêts d'Afrique Centrale et la biodiversité dans le but ultime de faire avancer la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières de la région.

### Objectifs

**Leadership Africain transparent et concerté** (institutions gouvernementales, la société civile, les communautés, les scientifiques et le secteur privé) conduisant à un progrès vers le développement à faibles émissions, la conservation et la gestion durable des forêts et de la faune sauvage.

**Mesures pour lutter contre les menaces critiques pour la biodiversité et les forêts**, telles que l'exploitation forestière illégale, l'extraction intenable des ressources, et le trafic de la faune et de la flore.

**Participation entière dans les efforts de s'adapter et de faire face au changement climatique**, y compris des mesures pour mobiliser des fonds provenant de nouvelles sources tels que les finances pour la réduction des émissions de carbone et la séquestration à travers la REDD+.

**Institutions efficaces, les régimes de réglementation et la gouvernance** pour aborder les questions relatives aux forêts et la faune sauvage au niveau régional, national et sous-national à travers l'Afrique centrale, avec une capacité sensiblement renforcée et une participation des femmes et des communautés locales.

### Activités de Facilitation

**Connaissances et échanges d'information de pointe** - Utiliser le Web, les médias sociaux et les plateformes traditionnels de médias pour faire la base de connaissances collectives accessible à tous les composants du partenariat.

**Coalitions pour des mesures contre les causes de la déforestation** - Mobiliser les programmes, les investissements, les engagements et le leadership pour faire avancer la connaissance, renforcer les capacités et orienter les initiatives et les investissements pour les stratégies pour la conservation de la faune sauvage et la planification de l'utilisation des terres de façon plus efficace.

**Ateliers d'ancrage facilités** - Réunir les innovateurs et les leaders d'opinion pour faire face aux causes de la déforestation et les menaces pour la faune sauvage dans un contexte multisectoriel à travers les domaines thématiques suivants:

- Les moyens de subsistance et le développement économique;
- Connaissance sur la forêt, les outils et les technologies, et
- Les services d'écosystème et la biodiversité.

**Mobilisation stratégique des partenaires actuels du PFBC et recrutement de nouveaux partenaires** à l'appui du Plan de Convergence, impliquant une évaluation des forces et des contributions des partenaires, et la facilitation de l'utilisation efficace des contributions.

## Interview

**Mathew V. CASSETTA, Facilitateur américain dévoile sa feuille de route**

**AEP : Vous venez de faire une tournée sous régionale pour essayer de présenter la vision de la nouvelle Facilitation à la tête du PFBC, que peut-on retenir de substantiel dans cette tournée ?**

Matthew V. CASSETTA : Nous sommes en train de faire notre consultation sous régionale et nous avons déjà eu à travailler avec 5 pays notamment le Cameroun, le Tchad, le Congo, la RDC, et présentement nous sommes à Libreville. L'objectif de cette tournée est d'écouter, d'échanger et de discuter sur des points importants avec l'ensemble de nos partenaires ; cela afin de matérialiser nos plans et de réviser notre feuille de route pour les deux prochaines années, obtenir le feed-back et faire le point pour poursuivre les actions avec les partenaires.

**Vous avez rencontré un certain nombre d'autorités, la société civile, que reprenez-vous en terme de suggestions prioritaires dans le cadre de votre facilitation ?**

Des suggestions ont été faites qui peuvent être regroupées en points principaux selon leur importance. Il nous a été suggéré entre autres la multiplication des réseaux et mécanismes de communication efficaces entre les partenaires, des opportunités d'échange, donc faire du partenariat une véritable plateforme d'échanges d'idées, d'expériences, d'informations vitales, car entre les 70 partenaires chacun à ses projets spécifiques. On a noté lors de cette tournée que le tissu associatif est dynamique quoique peu outillé, que beaucoup d'ONG sont dynamiques, très entrepreneuriales, mais ne sont pas connues du public ; et aussi remarqué l'implication des populations locales dont le rôle est non négligeable. Il va donc falloir, dans les deux années à venir au cours de notre facilitation américaine, doter ces différentes catégories d'acteurs d'une vitrine spéciale.

**Que peut-on retenir comme feuille de route élaborée pour ces deux années à venir ?**

La vision de la facilitation américaine sur les deux prochaines années c'est de bâtir, de contribuer à la promotion d'un leadership africain qui soit capable de traiter les problèmes auxquels nos pays sont confrontés

**La vision de la facilitation américaine sur les deux prochaines années c'est de bâtir, de contribuer à la promotion d'un leadership africain qui soit capable de traiter les problèmes auxquels nos pays sont confrontés et de gérer durablement les ressources de la sous région.**

et de gérer durablement les ressources de la sous région. Et en terme de feuille de route, nous avons défini 04 objectifs à savoir la promotion d'un leadership africain visant le progrès sur les questions de conservation et de gestion durable des ressources naturelles, la mobilisation des actions pour la préservation de la biodiversité et la gestion des forêts, la mobilisation des fonds pour soutenir les pays dans la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques, la promotion des institutions EFIPA et le renforcement de la gouvernance forestière et la promotion de la participation accrue de ces trois catégories d'acteurs que sont les jeunes leaders, les femmes et les communautés locales. Voilà nos objectifs pour les deux prochaines années. Nous sommes dans une mission de consultation sous régionale et à la fin, nous allons bâtir un programme d'actions fait de discussions et de consensus que nous avons obtenus auprès de nos partenaires.

**C'est la seconde fois que la facilitation américaine est portée à la tête du PFBC, quelle lecture faites-vous des facilitations passées ?**

J'ai suivi de près la facilitation française de 2004 à 2006 et j'ai vu comment elle a pu rassembler les partenaires pour discuter des thèmes assez difficiles afin de trouver des solutions ; après il y a eu la facilitation allemande qui a aussi beaucoup apporté au cours de ses deux ans ; ensuite est venue la facilitation canadienne qui était basée sur certaines thématiques importantes, elle a mis un accent sur les questions du genre dans la sous région.

Nous succédons à la facilitation canadienne en 2013, il faut dire que les défis sont nombreux, certains sont anciens mais connaissent ou ont connu une certaine aggravation, et on estime qu'il faut changer la façon de les aborder non seulement avec l'ensemble de nos partenaires, mais en élargissant le partenariat en discutant avec d'autres ministères et

institutions pour avoir un débat plus consistant, parce le changement climatique, le grand braconnage et les aménagements des territoires sont des défis qu'il faut relever et trouver des solutions adéquates. Notre approche va être moins technique mais plus inclusive, et nous avons beaucoup de partenaires qui ont des produits techniques mais il faut promouvoir



DG AEP et le Facilitateur Américain



**Mathew V. CASSETTA, Facilitateur américain dévoile sa feuille de route**

une approche plus associative au grand public et aux populations ciblées. C'est évident que la plupart des populations n'est pas spécialiste en matière de l'environnement, il faut savoir que les forêts sont bien au-delà des chiffres économiques, c'est tout un écosystème, elles sont la base de notre production alimentaire, notamment les protéines avec la pêche, la chasse aussi des produits très intéressants des espèces et des essences, des plantes médicinales, etc et tout cela est important

pour les populations locales qui vivent loin des cliniques des grandes villes. Il faut aussi valoriser l'être humain, et les significations culturelles des peuples des forêts et tous les peuples du bassin.

**Dans le cadre de la mise en œuvre de votre feuille de route, vous créez un axe consacré à l'information, la communication, comment le PFBC aborde ce point prévu dans votre feuille de route ?**

En effet, nous voulons offrir à nos partenaires une plateforme au niveau du partenariat pour mieux communiquer, mieux échanger les expériences. Nous sommes dans un processus de finalisation de notre programme facilité et l'ensemble des activités qui seront menées sur le terrain seront discutées avec nos partenaires. Comme nous n'avons pas d'idées arrêtées nous sommes ouverts à toutes les propositions car nous voulons bâtir notre plan de travail sur la base d'un consensus qui a été convenu avec les partenaires. ■

Propos recueillis par Raoul SIEMENI

AIRES PROTÉGÉES

## RAPAC : 4<sup>ème</sup> EDITION DES JOURNEES DES AIRES PROTEGEES D'AFRIQUE CENTRALE



Photo de Famille

Les problèmes que rencontrent les écocardes d'Afrique centrale dans l'exercice de leur métier et la protection des aires marines protégées ont figuré, en bonne place, au centre des assises de la 4<sup>ème</sup> édition des journées des Aires Protégées d'Afrique Centrale, tenue du 9 au 10 juillet dernier à Libreville au Gabon. Ces journées auront permis d'aboutir à l'adoption d'un statut pour les écocardes et à la création d'aires marines protégées en Afrique centrale.

Les rideaux de la 4<sup>ème</sup> édition des journées des aires protégées d'Afrique centrale, sont tombés, le 10 juillet 2013, après 48 heures de travaux. Placées sous le thème : « la lutte anti-braconnage et les aires marines protégées », ces assises ont permis aux participants d'échanger leurs expériences en menant des réflexions sur les modes de création et de gestion des Aires Protégées d'Afrique Centrale. Rehaussée à l'ouverture par la présence du Ministre des Eaux et Forêts du Gabon, M. Gabriel TCHANGO, cette 4<sup>ème</sup> édition a été un véritable plaidoyer en faveur des Eco gardes. Après l'adoption de l'appel de Libreville sur la valorisation du métier de l'éco-garde, il a été recommandé au terme des travaux ; d'adopter des mesures particulières pour sécuriser et améliorer leur rémunération et conditions de travail. En reconnaissance de leur dévouement au niveau national et sous régional, les assises de Libreville ont suggéré qu'il soit organisé périodiquement des cérémonies de remise de distinctions honorifiques au profit des agents de la conservation, en

général et des éco-gardes, en particulier, à l'instar des Prix Abraham. Ce prix prône une reconnaissance du mérite pour la conservation de la nature en RDC. Tous les participants à ces journées se sont convenus d'organiser ces cérémonies de distinction à l'occasion des Journées des Aires Protégées (JAP).

Notons que, au cours des travaux de la 2<sup>ème</sup> session de ces 4<sup>ème</sup> édition des journées, consacrées aux Aires Marines Protégées (AMP), les discussions ont porté sur la sensibilisation de certaines opinions sur le métier, le statut et les conditions de travail des Eco gardes : statut non existant ou peu clair, formation souvent insuffisante, conditions de travail des plus défavorables, revenus dérisoires, risques y compris de perte de vie. Un film rapportant des situations réelles de terrain a été projeté. Celui-ci a été suivi de la présentation de la mise en œuvre de l'Accord de Lusaka et la lutte Anti-Braconnage (LAB). Cette session consacrée aux aires protégées a également favorisé des présentations et des échanges sur des



### RECOMMANDATIONS

- Adopter des mesures particulières pour sécuriser et améliorer les rémunérations et les conditions de travail des agents de la conservation en général, et des écocardes en particulier ;
- Organiser périodiquement des cérémonies de remise de distinctions honorifiques au profit des agents de la conservation en général et des écocardes en particulier, en reconnaissance de leur dévouement au niveau national et sous régional, à l'instar des Prix Abraham. Ces cérémonies peuvent être organisées à l'occasion des JAP.
- Former et sensibiliser les administrations judiciaires sur les questions d'application de la loi sur la faune sauvage
- Renforcer des actions de gestion concertée des ressources dans les zones transfrontalières
- Intégrer la question de la criminalité faunique sur l'agenda de la sécurité et stabilité sous régionale
- Suivre et améliorer régulièrement la performance des agents avec comme indicateur de base le nombre d'arrestations et de poursuites juridiques contre les grands trafiquants
- Mettre en place des moyens de dissuasion (poursuites, condamnations, sanctions, et application effectives des sanctions)
- Le RAPAC/ECOFAC V, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, UICN/MACO et les partenaires concernés, doivent examiner la possibilité de développer des programmes de formation des techniciens et cadres supérieurs en matière de gestion des écosystèmes côtiers et marins, impliquant, notamment l'Institut Supérieur des Ressources Halieutiques de YABASSI, l'Ecole de Faune de Garoua, l'ENEF et l'ERAIFT et l'Institut Supérieur du Sahel de MAROUA ».
- Encourager les Etats à créer des aires marines protégées
- Mettre en place des systèmes de gestion concertée des données sur les aires marines protégées, afin de prévenir et de mieux lutter contre la piraterie sur les ressources halieutiques.

thèmes d'actualité qui présentent de nombreuses opportunités en termes d'intégration des questions de conservation, économiques ou même de sécurité. Les thèmes abordés ont touché aux aspects politiques, stratégiques et techniques avec un accent sur la cartographie de ressources assortie des pistes stratégiques. Les assises de Libreville se sont prononcées, en outre, sur le prochain congrès international sur les AMP-IMPAC3 qui se tiendra à Marseille en France. Au terme de ces assises, les participants ont fait le constat d'un certain nombre de carences et ont proposé les recommandations sur l'ensemble des deux thématiques (voir l'encadré).

Il est à rappeler que les trois éditions précédentes des JAP avaient permis d'échanger notamment sur «Les Aires Protégées, réservoirs de la biodiversité et des emplois aux métiers de la conservation en Afrique Centrale» pour la première édition tenue en 2007, en République Démocratique du Congo et avait abouti à l'adoption de l'« APPEL DE KINSHASA » qui présentait un plaidoyer sur la situation générale des aires protégées, sur la nécessité de renforcer leur statut juridique au niveau national et évoquait en filigrane les problématiques liées au manque de financement. La deuxième édition quant à elle tenue en 2009, portait sur «Le financement durable des activités de conservation et de développement humain dans et autour des aires protégées d'Afrique Centrale». Elle avait pour finalité la maîtrise des procédures et des mécanismes de mobilisation et de gestion des fonds de coopération pour améliorer et garantir la représentativité et l'efficacité de gestion des aires protégées de la sous-région. Et enfin la troisième édition organisée en 2011 à Brazzaville en marge du Sommet des Chefs d'Etats des 3 bassins forestiers avait pour thème: «Les Aires Protégées et les Changements Climatiques: Législation et Financement durable». ■

Wilquette LAWILLA



Signature de l'Accord de Siège entre le RAPAC et le Gabon

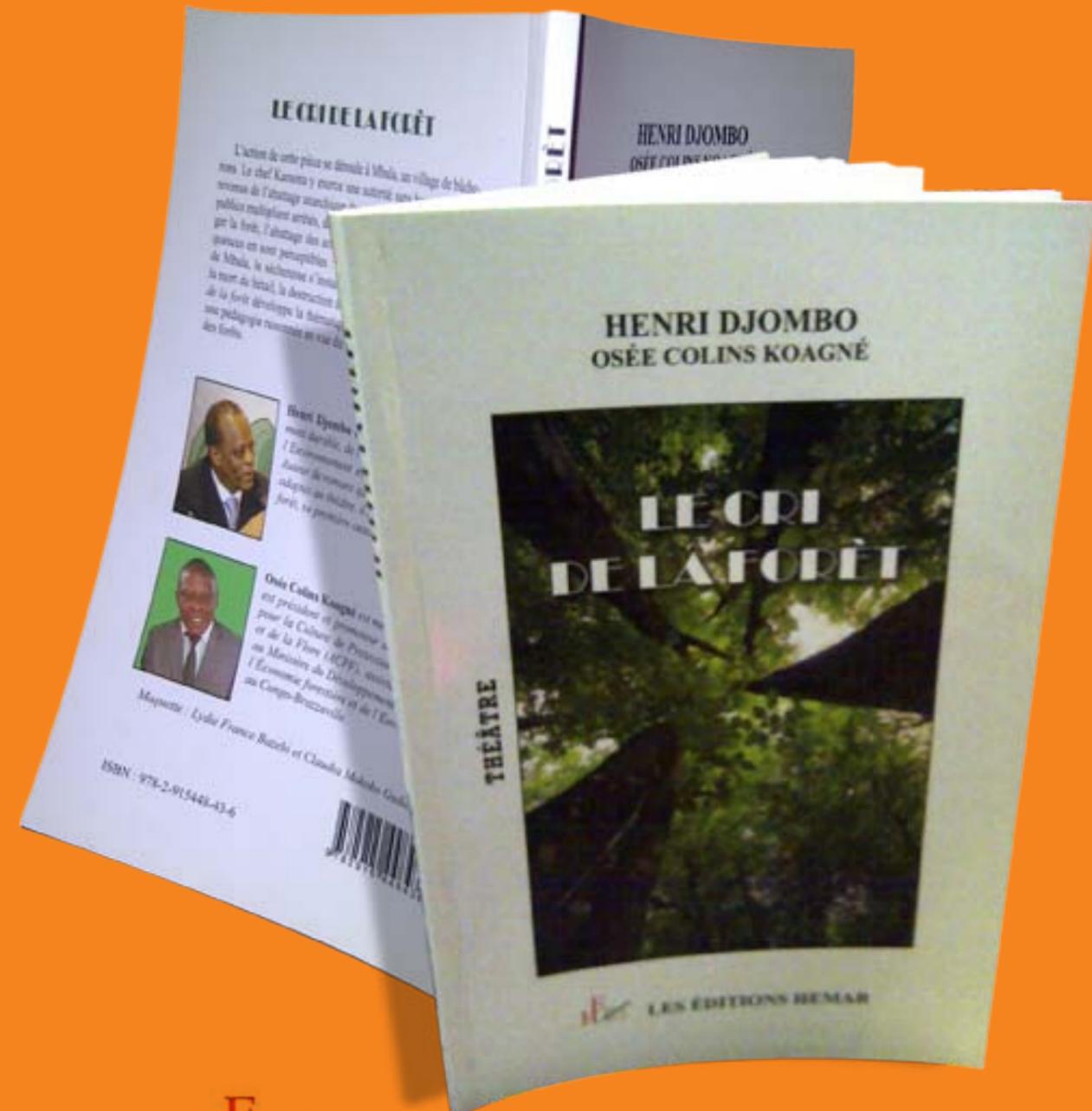


Vue de Participants

# PUBLICATION DU LIVRE LE CRI DE LA FORET

**THEATRE**

PAR HENRI DJOMBO  
OSEE COLINS KOAGNE



**LES ÉDITIONS HEMAR**

## Interview

**SAMY MANKOTO, PRESIDENT SORTANT ET AMBASSADEUR DU RAPAC NOUS FAIT LE BILAN DE SES DIX ANS A LA TETE DE CETTE INSTITUTION.**

**AEP : Nous sommes à la 4ème édition des aires protégées d'Afrique Centrale, cette activité qui tend à devenir une tradition. Quelle lecture faites-vous de cette initiative ?**

**Samy MANKOTO :** Je me félicite de cette initiative qui a été lancée en 2007 dans le cadre d'une vision stratégique par le Conseil d'administration du RAPAC et que j'avais eu le privilège de présider à Kinshasa, intitulée journées régionales et nationales des aires protégées. Ces journées sont organisées au niveau de chaque Etat membre, ensuite au niveau du siège, on organise les journées régionales des aires protégées d'Afrique centrale. Ces premières journées organisées à Kinshasa avaient concerné la biodiversité, les aires protégées comme bastion de la biodiversité, il en était sorti la déclaration de Kinshasa ; les 2èmes journées ont porté sur les questions de financement, les 3èmes journées ont eu lieu à Brazzaville en marge du sommet des chefs d'Etats et de gouvernements des 3 grands bassins tropicaux du monde, en juin 2011. A ce titre, le ministre de l'environnement, Henri Djombo, avait présidé ces journées dont le thème central était la question du financement durable. Les 4èmes journées qui se tiennent à Libreville au siège de notre organisation, ont pour thème central les Aires Marines Protégées et la Lutte Anti Braconnage. Des avancées significatives ont été relevées dans le



Samy Mankoto recevant un Diplôme d'Honneur

cadre de cette initiative parce qu'avec la thématique des aires marines protégées, le RAPAC vient de développer un nouveau partenariat avec la Convention des Nations-Unies appelée Convention d'Abidjan et aussi des partenariats avec l'UICN pour participer au développement de la méthodologie de planification des aires marines protégées qui sont des sites très importants sur le plan économique pour les populations locales. C'est une avancée très significative pour le RAPAC dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Stratégique et du Plan de convergence de la Comifac.

**Vous êtes au terme de votre mandat après 10 ans à la tête de cette institution, quel bilan dressez-vous de votre parcours ?**

Tout d'abord, je tiens à féliciter mon successeur Mr Anatolio Ndong Mba qui devrait désormais officier en qualité de Président du RAPAC. Il est toujours difficile de faire le bilan soi-même, mais je dirai qu'au cours de ces 10 dernières années, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des activités du RAPAC. Je prendrai comme exemple solennel la signature, hier au ministère des affaires, de l'accord de siège entre le RAPAC et la République Gabonaise. C'est un véritable parcours de com-

battant mais nous avons eu l'appui du gouvernement gabonais au plus haut niveau : du Chef de l'Etat, du ministre des affaires étrangères et du ministre des eaux et forêts, et grâce à cet appui, un travail de fonds a été fait au conseil d'administration, à l'Assemblée générale pour actualiser les statuts du RAPAC en tant qu'organisation régionale et internationale car nous sommes déjà membre de l'UICN, depuis 2009. Donc, cet accord de siège qui a été signé, hier, montre que le RAPAC a pris une dimension véritablement internationale et cela va actualiser aussi les financements importants que nous recevons des partenaires comme l'UE, la CEEAC qui est notre maître d'ouvrage dans le cadre de la mise en œuvre du programme ECO-FAC V du RAPAC. La BAD qui nous finance par le biais du PACEBco, et aussi les Etats membres du RAPAC qui ont toujours appuyé nos actions. Je voudrais faire remarquer que dès ma prise de fonction en 2003, j'ai initié avec l'appui de mon Secrétariat exécutif, le protocole d'accord qui a été signé entre la COMIFAC et le RAPAC. Il s'est inscrit aussi dans le cadre de la Déclaration de Yaoundé signée par les Chefs d'Etats, en mars 1999, et qui a été validée par l'Assemblée générale des Nations-Unies ; et plus tard en février 2005, à Brazzaville, lors du Sommet des chefs d'Etats sur la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale, un traité a été signé dans lequel le RAPAC a été reconnu comme un des outils grâce au pilier de la Comifac. Dans le cadre de cette activité, nous

avons maintenant un contrat de subvention importante de l'ordre de 20.531.299 d'euros que nous gérons dans le cadre de la convention de financement CEEAC-UE, le RAPAC est maître d'œuvre et c'est grâce à cet important financement que nous continuons à suivre la mission du RAPAC qui consiste à aider les Etats membres à harmoniser les politiques et les législations en matière d'aires protégées. Nous avons les aires marines protégées encore sans protection efficace, aider les Etats à trouver les mécanismes de financements pour former

les cadres de haut niveau pour une meilleure gestion des aires protégées.

**Parlant justement des aires marines protégées qui ont également été au centre de cette 4ème JAP, pourquoi ces concertations en Afrique centrale sur ces aires marines protégées ?**

La façade atlantique de l'Afrique centrale a un grand potentiel halieutique, et donc dans le cadre d'une vision globale de la conservation, on ne pouvait pas, nous au niveau du RAPAC, nous tenir à l'écart par rapport à cette thématique des aires marines protégées parce que nous avons déjà des sites d'aires marines protégées en zone côtière Mayumba-conkouati entre le Congo et le Gabon qui pourrait même devenir une aire marine transfrontalière et sur le plan de la méthodologie, le RAPAC peut apporter une plus value en terme d'expertise pour la conservation de ces espaces. L'exploitation de ces aires marines devra aussi bénéficier aux populations locales. Il faut donc un bon plan d'aménagement ainsi que l'ont présenté les experts. Nous, au niveau du RAPAC, nous examinerons la possibilité de lancer les activités de formation des formateurs pour la gestion d'aires marines protégées et beaucoup de participants ont proposé le recours à l'école

de faune de Garoua pour la formation des techniciens mais, j'ai aussi proposé l'école régionale post universitaire d'aménagement et de gestion intégrée des forêts et territoires tropicaux, ERAIFT en sigle qui est gérée par l'UNESCO en RDC qui est une école régionale qui forme des spécialistes suivant une approche intégrée et systémiques au niveau Master 2 pour avoir des concepteurs au niveau des ministères, des entreprises privées, de la société civile. Il s'agira des cours de formation continue de courte durée en attendant que les experts réfléchissent sur les modules de formations adaptées aux zones marines et côtières en termes de formation diplomate. A cet effet, soulignons que le RAPAC, par le biais de son programme ECOFAC V, vient de signer un important contrat de prestation de service avec ERAIFT pour encourager la formation des hauts cadres de gestion des aires protégées en Afrique centrale.

**L'un des points clés de cette réunion a été l'adoption d'un statut de braconniers quand on sait qu'au niveau de la sous-région avec le problème des éléphants qui anime l'actualité, c'est une responsabilité qui engage les Etats en matière d'accompagnement, quelle est la vision du RAPAC dans le cadre de l'adoption d'un tel document ?**

Si nous prenons comme exemple l'effondrement des éléphants avec l'émergence depuis 2007-2008, l'augmentation du prix de l'ivoire, du braconnage de grand chemin, l'utilisation d'armes de guerre, face à ce phénomène, le RAPAC estime qu'il faut une politique qui doit susciter une adhésion des Etats au niveau le plus élevé des Chefs d'Etat. Je félicite par la même occasion l'organisation de la réunion des ministres en charge des eaux et forêts, de l'environnement, de la défense et bien d'autres, qui s'est tenue en avril à Yaoundé (Cameroun), organisée par la CEEAC. Au cours de cette réunion, une déclaration importante a été adoptée et la mise en place d'une cellule anti braconnage au niveau régional. Le RAPAC appui ce genre d'initiative et est prêt à soutenir les actions allant dans le sens de l'organisation d'une stratégie régionale pour lutter efficacement contre ce fléau. Je pense qu'il serait important qu'une fois ce plan d'action de lutte contre

le braconnage sera finalisé par la CEEAC, qu'il soit adopté par les Chefs d'Etat pour avoir une possibilité de mise en œuvre à tous les niveaux, qu'il s'agisse au ministère des finances pour l'appui financier ou aux ministères techniques que sont les ministères des forêts et aux partenaires au développement qui nous accompagnent dans ce processus. A ce titre, au cours de cet atelier, les voix se sont fait entendre pour que les écogardes qui sont le plus souvent démunis, soient souvent épaulés dans les opérations coup de poing par l'armée, les forces de sécurité comme cela est fait au parc de Bouba Ndjida au Cameroun. C'est ainsi qu'on pourra sécuriser les aires protégées car on risque d'assister à une disparition de cet espèce qui joue un rôle non seulement économique, mais aussi écologique important. Donc, il faut voir les choses de façon systémique. Il y a les aspects de développement, de conservation et le RAPAC dans sa dynamique essaie d'encourager l'élaboration et la mise en place des plans de gestion ou d'aménagement, qui tiennent compte de tous ces différents aspects au développement.

**Que pensez-vous de l'information environnementale au niveau de l'Afrique centrale ?**

Je pense que les efforts doivent être encore menés dans ce domaine. Il y a déjà l'ADIE (Agence de Développement de l'Information Environnementale), mais les actions sont menées de façon disparate, il faut une meilleure coordination et l'ADIE pourrait aider dans ce sens, et je me félicite déjà de voir Afrique Environnement Plus ainsi que le RECEAC (Réseau des Communicateurs pour l'Environnement en Afrique Centrale) qui vient, d'ailleurs, d'être créé, contribuer à faire connaître ce qui se fait en Afrique centrale. Le problème est qu'en Afrique centrale, on fait beaucoup de choses, mais on en parle moins alors que dans d'autres parties de l'Afrique, l'information environnementale est bien véhiculée. Il y a des ONG nationales et internationales qui font un travail extraordinaire, mais il n'en demeure pas moins que c'est un domaine qui reste à consolider et à développer davantage. ■

Propos recueillis par Raoul SIEMENI



**SAMY MANKOTO, PRESIDENT SORTANT ET AMBASSADEUR DU RAPAC**



*Sauver les Elephants  
d'Afrique centrale, plus  
qu'une urgence, un devoir  
humanitaire, pour les  
générations futures*

M. Patrick MBOMA  
Ambassadeur de bonne volonté pour  
la lutte anti braconnage dans la CEEAC



ENERGIES 2050 est une Organisation Non Gouvernementale sans but lucratif (association française déclarée, enregistrée au registre des associations sous le numéro : W061002467)  
Art & Design: www.yaelartsworld.com

AGITE TA TERRE! 2013  
SHAKE YOUR EARTH! 2013  
Transition Énergétique:  
Pour qui? Pourquoi? Comment? et Moi?  
www.energies2050.org

